

bulletin d'inscription en pièce jointe

BODYFO	ORM	ANNÉE 2024			
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI		
	14H à 15H	14h à 15h15			
	JOCELYNE	BEATRICE			
	Yoga	Cardio			
		Pilates			
	Pas de cours pendant les vacances scolaires				
			17h à 18h		
			ROSE MARIE		
		17h30 à 18h30	Recabic		
		SYLVIE			
18H à 19H30	17h45 à 18h45	Cardio			
NATHALIE	JEAN MARIE	Entretien musculaire			
Cardio	Taï Chi		18h à 18h30		
FAC: Fessiers			ROSE MARIE		
Abdos			Streching		
Cuisses	19h à 20h				
Streching	SYLVIE		18h45 à 19h45		
	Vélo rythmé		VIRGINIE		
			Yoga		

Section Bodyform - demande de carte d'activité

Valable du 1er juin 2024 au 31 décembre 2024

	□ NOUVELLE INSCRIPTION
\wedge	☐ 1 certificat médical
>	☐ 1 photo d'identité
>	☐ 2 chèques (1 pour le badge, 1 pour la cotisation à
	l'ordre de <u>Bodyform</u>)
>	☐ Règlement intérieur signé

NB : Le chèque de caution du badge sera encaissé. En cas de non réinscription, vous devez restituer votre badge avant fin janvier 2025, pour qu'il vous soit remboursé.

Tout dossier incomplet sera refusé

Les informations recueillies par la CCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser une activité. Le destinataire des données est : la CMCAS de Thionville. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

29 rue Laydecker BP 50124 – 57103 THIONVILLE - Tel accueil : 03 82 59 59 20 - Fax : 03 82 59 59 39 www.thionville.cmcas.com

S.L.V. d'appartenance :			
N° de téléphone :	Travail :	 Domicile:	
Lieu de travail :		 	
Adresse personnelle :		 	
Code postal:		 Ville:	

Nom	<u>Prénom</u>	Né(e) le	N° badge	Cotisation*
Agent : Adresse mail :				40 €
Conjoint :				40 €
Enfant (s) :Adresse mail :				40€
Enfant (s): Adresse mail:				40 €
		TOTAL DES	<u>COTISATIONS</u> :	
Badge d'accès po	rte d'entrée et vestiaire (1 pa	ar personne) (<u>Chèque de ca</u>	ution : encaissé) :	30 €

Date et Signature :

AUGIS

Salle de La Milliaire

REGLEMENT INTERIEUR

Les locaux sont réservés aux clubs et sections dépendants de la CMCAS et de l'AMICALE BEL AIR ainsi qu'au(x) club(s) conventionné(s) par l'AUGIS.

L'accès de la salle n'est autorisé qu'aux adhérents figurant sur les bulletins d'inscription.

L'adhésion implique un respect du règlement intérieur.

Le comité se réserve le droit de refuser ou d'annuler les inscriptions d'adhérents et/ou d'invités.

Toute détérioration ou vol sera facturé.

La section décline toute responsabilité en cas d'accident ou vol.

Toute personne enfreignant un seul de ces articles sera sanctionnée, voire exclue définitivement. S'il s'agit d'un invité, le parrain encoure la même sanction.

EN CAS DE NON REINSCRIPTION : Le badge de l'année écoulée, doit être rendu au plus tard le 15 janvier sous enveloppe à vos nom et adresse. Un chèque vous sera envoyé par retour du courrier. Le dossier d'inscription devra impérativement être complet.

- Le passage aux vestiaires est OBLIGATOIRE ainsi que <u>le port de chaussures propres</u> et sèches, réservées aux salles : musculation, cross fit, badminton, gym.
- A changer DANS les locaux.
- BODY : par mesure d'hygiène et de sécurité, le port d'un maillot est OBLIGATOIRE ainsi que l'utilisation d'une serviette et de gants pour l'usage des appareils.
- Aucune réservation d'appareil ne sera prise en compte afin d'en assurer une utilisation maximale.
- Interdiction de s'entraîner dans la salle du 1er étage pendant les cours avec animateur.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

Les présidents de sections sont tenus de participer aux réunions de comité AUGIS. Le président, viceprésident ou au moins un membre de l'AUGIS doit être présent aux assemblées générales des sections ou clubs.

Toute manifestation organisée par une section doit avoir l'aval du comité AUGIS et être affichée dans le hall avec la date de la manifestation et le nom de la personne responsable.

Si une collation y fait suite : l'organisateur *(ou son représentant)* devra être présent durant celle-ci et il sera le dernier à guitter les lieux obligatoirement. Il veillera :

- À respecter et à faire respecter la sécurité des personnes et des biens.
- À respecter et à faire respecter les infrastructures et le règlement de l'AUGIS.
- À éviter toute gêne pour les autres utilisateurs du Site.
- À la propreté des installations.

Celle-ci se fera sous l'entière responsabilité de l'organisateur (ou de son représentant) et dégage de fait la responsabilité de l'AUGIS, de l'Amicale de BEL-AIR et de la CMCAS de THIONVILLE Les boissons alcoolisées sont interdites dans tous les établissements d'activités physiques et sportives. Article L 3335-4 du Code de la santé publique. **2018**

En raison du COVID persistant : Obligation de pratiquer en tenue sportive (maillot).

Apporter une serviette et gants pour la musculation.

Il est toujours recommandé :

- de se laver les mains (savon ou gel) en entrant (et avant de mettre les gants)
- de désinfecter le matériel utilisé

LES ADHERENTS SERONT LES SEULS RESPONSABLES EN CAS DE CONTAMINATION Les PRESIDENTS des SECTIONS BODYFORM BEL AIR et CMCAS

Novembre 2023

Date et signature